



SECRETARIAT DU PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIEN DE L'ENVIRONNEMENT

Vingtième Conférence du PROE

Apia, Samoa
17 – 20 novembre 2009

**Point 9.1.3 de l'ordre du jour : Renforcement des capacités
pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME)
dans le Pacifique.**

Objet du document

1. Faire le point et solliciter l'aval de la Conférence concernant le projet régional du Pacifique, financé par l'Union européenne par le biais du PNUE, visant à renforcer la capacité des États ACP océaniques à mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement (AME).

Historique

2. Les États ACP océaniques qui sont parties aux divers AME et le Secrétariat du PROE reçoivent une aide financière de 1,6 million de dollars É.-U. de la Commission européenne (CE). La CE s'est engagée à financer un programme de renforcement des capacités lié aux AME dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Cette initiative est conforme à un certain nombre d'engagements de la CE vis-à-vis de programmes et d'accords internationaux sur l'environnement et le développement durable, notamment les priorités mentionnées dans l'accord de partenariat ACP-CE (Cotonou, juin 2000), à commencer par celle consistant à « *promouvoir la gestion durable et la régénération de l'environnement et les bonnes pratiques dans ce domaine et assurer la préservation des ressources naturelles* » (article 20)).

3. Le PNUE a été officiellement désigné comme l'organisme d'exécution de l'initiative et a élaboré, en collaboration avec d'autres organismes d'exécution, un document conceptuel définissant la finalité et le champ d'action du programme de renforcement des capacités concernant les AME. Il a consulté les institutions régionales des trois régions ACP pour déterminer quel serait l'organisme approprié pour assurer la coordination du projet. Dans le Pacifique, les consultations entre le PNUE, le Secrétariat du Forum et le PROE ont conduit à désigner le PROE comme organisation du CORP responsable de la coordination de cette initiative.

4. Au cours du second semestre 2007, le Secrétariat a travaillé étroitement avec le PNUE pour élaborer et finaliser un projet de financement à soumettre à la CE. Ces travaux ont conduit à la signature d'un accord de financement en décembre 2007 entre la CE et l'ACP. En février 2008, le conseiller en matière de développement durable du PROE a participé à une réunion consultative des parties prenantes organisée à Bruxelles par la CE et le PNUE pour examiner les objectifs, le champ d'action et les activités du projet. La CE et le PNUE sont également convenus d'inclure le Timor-Leste dans le projet.

5. Le Secrétariat a tenu une manifestation parallèle durant la 19^e Conférence du PROE, à Pohnpei, pour présenter le projet aux Membres ; les participants à la réunion ministérielle se sont déclarés favorables à la mise en œuvre du projet de la région du Pacifique.

6. Le projet a débuté officiellement en mars 2009 après la réception des fonds de la CE par le PNUE. Le PROE a conclu un accord de coopération avec le PNUE et a engagé une phase initiale comprenant des consultations avec les pays et le recensement des besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités. La phase initiale s'achèvera en août 2009, et la mise en œuvre des activités suivra peu après.

Approche et champ d'action du programme

7. Le Programme sera mis en œuvre sur une période de quatre ans. Un résumé du programme et de sa composante océanienne est annexé au présent document (Annexe 1). La phase initiale de la mise en œuvre de la composante océanienne est une étape importante durant laquelle le Secrétariat consultera les Membres qui sont parties aux AME concernés afin de recenser les besoins et mesures prioritaires, ainsi que les modalités et délais de livraison appropriés.

8. Un aspect important du programme est le choix du Secrétariat comme centre régional océanien pour le renforcement des capacités dans le cadre des AME. Ces dernières années, le Secrétariat a joué un rôle de premier plan parmi les organisations du CORP pour aider ses Membres dans la négociation et la mise en œuvre des AME et l'établissement des rapports associés. Ce programme renforcera la capacité du Secrétariat à continuer de remplir ce rôle durant les prochaines années et aidera le personnel chargé du programme à travailler étroitement avec les Membres pour répondre à leurs besoins communs ou particuliers en matière de capacités.

9. Bien que les territoires ne soient pas directement parties aux AME, les activités de renforcement des capacités pourraient répondre à certains besoins en la matière. Les correspondants nationaux du PROE chargés de la coordination dans les territoires ont été informés du projet et invités à obtenir des fonds pour participer aux activités prévues de renforcement des capacités. Le Secrétariat étudiera aussi diverses possibilités pour soutenir financièrement la participation des territoires.

10. Le projet répondra à un certain nombre de besoins recensés par les pays dans le cadre de leurs projets d'autoévaluation nationale des capacités à renforcer (ANCR) et d'autres évaluations nationales, et permettra aussi au Secrétariat de satisfaire les besoins et demandes des Membres.

Recommandation

11. La Conférence est invitée à :

- **prendre note** des mesures prises par le Secrétariat pour permettre au Pacifique de participer au projet de renforcement des capacités et de tirer parti de l'aide de la CE et du PNUE ;
- **prendre note** de l'invitation faite aux gouvernements des territoires de participer aux diverses activités de renforcement des capacités offertes par le projet ;
- **prendre note** de la participation du Timor-Leste au projet ;
- **prendre note** de l'approche adoptée par le Secrétariat pour identifier des correspondants nationaux et travailler avec eux à la planification et à la mise en œuvre du projet ;
- **prendre note** de l'expression de ses remerciements et de sa reconnaissance à la CE pour le financement du programme, ainsi qu'au PNUE — l'organisme d'exécution de l'ONU — pour l'aide apportée au PROE et au Pacifique dans la planification et la mise en œuvre du programme.